

Arrêté portant composition du bureau de vote pour les élections partielles des usagers du conseil d'administration (CA), de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) et de la commission de la recherche (CR) de Toulouse INP - Scrutin du 1^{er} au 2 juin 2026

La Présidente de l'Institut National Polytechnique de Toulouse,

Vu le code de l'éducation, dans sa partie législative, notamment les articles L711-1, L712-1 à L712-6, L719-1 à L719-3 et L762-1 ;

Vu le code de l'éducation, dans sa partie réglementaire, notamment les articles et D719-1 à D719-40 relatifs aux conditions d'exercice du droit de suffrage, la composition des collèges électoraux et les modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils des EPSCP ;

Vu le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État ;

Vu la délibération n°2026-045 du 19 mars 2026 de la CNIL portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique ;

Vu les statuts de l'Institut National Polytechnique de Toulouse et notamment l'article 39 ;

Vu la décision cadre pour l'organisation de scrutins électroniques à Toulouse INP en date du 1er février 2021 ;

Vu la décision de la Présidente de Toulouse INP en date du 2 avril 2026 relative à l'organisation des élections partielles des usagers du conseil d'administration (CA), de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) et de la commission de la recherche (CR) de Toulouse INP - Scrutin du 1er au 2 juin 2026 ;

Vu la consultation du comité électoral consultatif réuni le 2 avril 2026 et le 19 mai 2026 ;

Vu la décision de la Présidente de Toulouse INP en date 18 mai 2026 relative au report du dépôt des candidatures au vendredi 22 mai 2026 – 12h ;

Vu l'arrêté en date du 22 mai 2026 relatif à la recevabilité des candidatures pour les élections partielles des usagers du conseil d'administration (CA), de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) et de la commission de la recherche (CR) de Toulouse INP - Scrutin du 1er au 2 juin 2026,

ARRÊTE

Article 1 : Objet

Les élections programmées du 1^{er} au 2 juin 2026 par décision de la Présidente de Toulouse INP en date du 2 avril 2026 susvisée se dérouleront du lundi 1^{er} juin 2026 – 8h00, en continu jusqu'au mardi 2 juin 2026 – 16h.

Article 2 : Composition du bureau de vote centralisateur

Le bureau de vote centralisateur, cité à l'article 4 de la décision du 2 avril 2026 susvisée, est composé comme suit :

- **Président** : Olivier GLÉNAT, Directeur général des services
- **Secrétaire** : Marie-Laure JULLIA-VILLELA, Responsable des affaires générales et de la vie institutionnelle
- **Délégués de liste** :

Conseil / Collèges	Nom des listes	Délégués de liste	
CA – collège usagers	INP'Act	M. CLAVERO	Louis
CFVU – collège usagers	INP'Act	M. ROBERT-VIGANI	Sacha
CR - collège usagers	Doctorant.e.s Toulouse INP	M. HUYNH	Alexander

Article 3 : Scellement et dépouillement des urnes

La cérémonie de **scellement des urnes** se tiendra **le vendredi 29 mai 2026 2025 à 14h**.

La cérémonie du **dépouillement** se tiendra **le mardi 2 juin 2026 à partir de 16h05** – en visioconférence :

<https://legavote.zoom.us/j/82512559156?pwd=Ra22qPMKPt1jwe7IfUYr9vBe8zBNTk.1>

Article 4 :

Le Directeur général des Services de Toulouse INP est chargé de l'exécution de la présente décision.

Toulouse, le 26 mai 2026

La Présidente de Toulouse INP

Dominique POQUILLON